



Bourse du Travail – 11 rue Genin - 93200 Saint-Denis

Saint-Denis, le 11 avril 2016

Objet : Projet de loi travail

Aux élus parlementaires de la Seine Saint Denis

Madame...
Ou Monsieur...

Le Comité fédéral de la Ligue des droits de l'Homme en Seine-Saint-Denis, réuni le jeudi 7 avril dernier, prend l'initiative de vous adresser ses observations à propos du projet de loi travail présentée par Mme El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Il ne s'agit nullement pour la LDH de se substituer aux syndicats. Mais notre organisation généraliste compte dans son champ d'action les droits économiques et sociaux et s'exprime ici à ce titre. Nous tenons par ce courrier à vous faire connaître notre vive préoccupation sur les conséquences de ce projet, en particulier dans notre département, dont une large frange de la population est déjà très fragilisée.

Cette loi est censée s'attaquer au chômage et promouvoir le dialogue social visant le bien être des salariés. Pourtant, dans sa première présentation, le gouvernement évoquait déjà le recours à l'article 49-3 pour l'imposer, comme si d'emblée elle posait problème... Plusieurs modifications ont d'ailleurs été actées sous les pressions contraires des syndicats et du patronat, en particulier des TPE.

Nous n'allons pas nous livrer à l'exégèse d'un texte qui évoluera peut-être encore avant d'être mis en discussion au Parlement le 3 mai prochain. Notre objectif ici est plutôt d'attirer votre attention sur la philosophie générale des mesures proposées qui nous semble aller à contre-sens des buts annoncés.

.../...

Aujourd'hui, la majorité des licenciements en France est le fruit d'une rupture conventionnelle, individuelle, bien souvent subie plutôt que choisie par le salarié. Actuellement, la loi permet déjà de licencier par paquet de neuf salariés, chaque mois, sans formalité particulière. Dire que les patrons embaucheraient davantage sans la peur des complexités des procédures de licenciements est donc fallacieux. Dire qu'ils embaucheraient davantage si la loi permettait plus de flexibilité du temps de travail est également une ineptie, puisqu'au contraire cette flexibilité permet d'augmenter la productivité de chaque salarié en calant les horaires au plus près des carnets de commandes. Plus de flexibilité des horaires signifie donc moins d'embauches, moins d'heures supplémentaires et, y compris, moins d'intérimaires.

La philosophie générale des mesures censées favoriser le dialogue social nous semble elle aussi franchement contestable. La multiplication des accords dérogatoires négociés par l'entreprise aurait pour effet de briser les négociations et les garanties sociales élaborées paritairement dans le cadre des conventions collectives de branches. L'inversion de la hiérarchie des normes, en faisant reposer la production du droit entreprise par entreprise provoquerait, sous la pression du chantage à l'emploi et à l'investissement, un recul généralisé des protections offertes par le Code du Travail et par les conventions collectives dont l'existence même est menacée dans ce processus dérogatoire. Le bilan des accords dits de compétitivité illustrent le danger à les généraliser. En outre, c'est l'égalité entre salariés, aujourd'hui garantie par le socle juridique qui disparaîtrait, au profit d'un droit variable d'une entreprise à l'autre.

Enfin, prétendre favoriser le dialogue social en cherchant à imposer des accords minoritaires par referendum nous semble être encore un contre sens. Quelle "citoyenneté" pourrait s'exercer dans un contexte de chantage à l'emploi ?

Voilà, en résumé, pourquoi nous soutenons la demande de retrait pur et simple de ce projet de loi formulée par plusieurs organisations syndicales. Donner des droits nouveaux aux salariés réclamerait une toute autre philosophie.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez porté à ce courrier et vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Fédération de la Ligue des droits de l'Homme 93



Catherine CHOQUET
Présidente